

SELARL IMAVOCATS représentée par **Maître Laetitia CRISCOLA**

Avocat au Barreau de TOULON

23, rue Peiresc - 83000 TOULON - Tél. 04.94.18.98.98 - MAIL : execution@imavocats.fr

SELARL PROVANSAL représenté par **Maître Thomas D'JOURNO**

Avocat Associé au Barreau de MARSEILLE

43/45 Rue Breteuil - 13006 MARSEILLE - Tél. 04.91.37.33.96 - MAIL : p.vasquez@provansal.eu



VENTE aux enchères publiques sur saisie immobilière



Jeudi 11 janvier 2024 à 15 heures

à l'audience du Juge de l'Exécution
du Tribunal Judiciaire de TOULON (83000) Place Gabriel Péri

MAISON avec TERRAIN sis au **PRADET (83220)**

Quartier du Clos Meunier, 37 Rue Maurice Ravel

Cadastrée ladite Commune section AD n° 39 - Lieudit « 37 Rue Maurice Ravel » pour 05a 83ca.

Il s'agit d'une maison de type « MAISONS PHENIX » édifée de plein pied d'une surface habitable de 124,88 m².

À la date du PV descriptif du 2/05/2023 le bien est squatté.

Le cahier des conditions de la vente est déposé au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de TOULON, où il peut être consulté RG n° 23/00042 de 9h à 11h30 et notamment l'énoncé des conditions requises pour soutenir les enchères.

Seuls les avocats du Barreau de Toulon peuvent soutenir les enchères étant rappelé que les dispositions de l'article R 322-41-1 du Code des Procédures Civiles d' Exécution s'appliquent.

Autres renseignements sur internet : www.imavocats.fr onglet « Ventes - Ventes aux enchères », sur www.provansal.eu et sur www.info-encheres.com où est publié le cahier des conditions de la vente et annexes.

MISE A PRIX : 95.000 €

Visite : Mardi 2 janvier 2024 de 15h30 à 16h30

SELARL IMAVOCATS représentée par Maître Laetitia CRISCOLA

Avocat au Barreau de TOULON

23, rue Peiresc - 83000 TOULON - Tél. 04.94.18.98.98 - MAIL: execution@imavocats.fr

SELARL PROVANSAL représenté par Maître Thomas D'JOURNO

Avocat Associé au Barreau de MARSEILLE

43/45 Rue Breteuil - 13006 MARSEILLE - Tél. 04.91.37.33.96 - MAIL : p.vasquez@provansal.eu

VENTE aux enchères publiques sur saisie immobilière

Le jeudi 11 janvier 2024 à 15 heures

à l'audience du Juge de l'Exécution

du Tribunal Judiciaire de Toulon (83000), Place Gabriel Péri

MAISON avec TERRAIN sis au PRADET (83220)

Quartier du Clos Meunier, 37 Rue Maurice Ravel

MISE A PRIX : 95.000 €

A la requête de : La SELARL C. BASSE prise en la personne de Maître Christophe BASSE, mandataire judiciaire, demeurant à NEUILLY SUR SEINE (92200) - CS 20019 - 171 Avenue Charles de Gaulle, La SELARL HERBAUT-PECOU prise en la personne de Maître Alexandre HERBAUT, mandataire Judiciaire et demeurant à NANTERRE (92741) les Terrasses de l'Université.

Agissant tous deux en qualité de liquidateurs judiciaires de la société en nom collectif dénommée GEOXIA MEDITERRANEE, immatriculée au RCS d'AIX-EN-PROVENCE sous le numéro N° 318 573 318 dont le siège social est situé 11 Cours Gambetta 13100 AIX EN PROVENCE, agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social selon jugements du 24 Mai 2022 (redressement judiciaire) et du 28 Juin 2022 (liquidation judiciaire).

Ayant pour Avocat postulant la SELARL IMAVOCATS prise en la personne de Maître Laetitia CRISCOLA, Avocat au Barreau de TOULON, y demeurant 23 Rue Peiresc 83000 TOULON,

ET ayant pour Avocat plaçant Maître Thomas D'JOURNO, Avocat Associé au sein de la SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES, Avocat au barreau de Marseille, y demeurant 43/45 Rue Breteuil 13006 MARSEILLE - TELEPHONE 04.91.37.33.96 - cabinet@provansal.eu.

Désignation :

Sur la Commune du PRADET (Var) un immeuble sis Quartier du Clos Meunier, 37 Rue Maurice Ravel consistant (d'après le titre de propriété) en une parcelle de terre sur laquelle est édifiée une maison à usage d'habitation de plain-pied comprenant comprenant une entrée, cuisine, séjour, trois chambres, dressing, rangements, salle de bains wc et garage.

Figurant au cadastre rénové de ladite Commune section AD n° 39 - lieudit « 37 Rue Maurice Ravel » pour 05 ares 83 centiares.

D'après le procès-verbal de description, il apparaît que le bien consiste en une maison de plain pied de type « MAISONS PHENIX » préfabriquée avec un enduit frottassé grossier à l'extérieur, une toiture en tuile mécaniques anciennes avec une génoise à un rang.

L'enduit extérieur est en mauvais état.

Les menuiseries sont en PVC à double vitrage anciennes et en mauvais état ; les volets sont en bois et en mauvais état.

Le chauffage est assuré par des convecteurs électriques anciens, en mauvais état.

L'eau est produite par un cumulus d'eau chaude.

La construction est située au centre de la parcelle, laquelle est clôturée sur son ensemble, des terrasses périphériques sont présentes autour de la maison comme un coin barbecue à l'angle ouest.

La maison, d'une surface totale, de 124.88 m², se compose d'une entrée (6,80 m²), une cuisine (12,20 m²), un séjour (29,55 m²), un dégagement (6,53 m²), trois chambres (11,76 m² - 11,30 m² - 15,75 m²), un dressing (2,99 m²), un office (2,43 m²), une salle de bains (5,98 m²), un WC (1,14 m²) et un garage de 18,45 m².

Lors de l'établissement du procès-verbal de description, le bien est squatté.

Conditions pour enchérir :

En cas de 1^{ère} adjudication, tout enchérisseur devra remettre préalablement à son avocat un chèque de banque à l'ordre de la CARPA ou une caution bancaire irrévocable du dixième de la mise à prix et au minimum 3.000 €.

En cas de revente sur surenchère, tout enchérisseur, s'il n'est créancier inscrit ou collocataire devra remettre à son avocat, un chèque de banque ou justifier d'avoir consigné à la CARPA, une somme correspondant au 10^{ème} du prix principal de la vente, objet de la surenchère, ou disposer d'une caution bancaire de même montant.

En cas de revente sur réitération des enchères, les conditions ci-dessus seront appliquées, le montant susvisé étant celui de la mise à prix.

Observations :

Au cas où la vente des biens ci-dessus désignés donnerait lieu à la perception de la TVA, cette taxe sera de convention expresse et dans tous les cas à la charge de l'adjudicataire, payable au même titre que les frais, en sus du prix d'adjudication qui s'entendra hors taxe.

Renseignements :

Le cahier des conditions de la vente est déposé au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de TOULON, où il peut être consulté RG n° 23/00042 de 9h à 11h30 et notamment l'énoncé des conditions requises pour soutenir les enchères.

Seuls les avocats du Barreau de Toulon peuvent soutenir les enchères étant rappelé que les dispositions de l'article R 322-41-1 du Code des Procédures Civiles d'Exécution s'appliquent. Autres

renseignements sur internet :

www.imavocats.fr onglet « Ventes - Ventes aux enchères »

Sur le site internet du Cabinet PROVANSAL www.provansal.eu et sur www.info-encheres.com où est publié le cahier des conditions de la vente et annexes.

Visite : Mardi 2 janvier 2024 de 15h30 à 16h30 par la SAS DENJEAN PIERRET VERNANGE & ASSOCIES Commissaires de Justice à Toulon. Tél : 04.94.20.94.30

Signé Laetitia CRISCOLA